



ASSOCIATION DU PAIEMENT

Les acteurs de l'écosystème français des services de paiement

MODALITES D'ADHESION A L'ASSOCIATION DU PAIEMENT

La procédure est très simple :

1. Faire acte d'intérêt, en remplissant le formulaire présent dans notre site internet, rubrique « adhésion » ou le demander par mail à contact@associationdupaiement.fr
2. Si après étude du formulaire, l'avis est favorable, une présentation de la solution, de la structure et des souhaits sera faite au Conseil d'Administration (*soit en présentiel soit à distance, d'une durée d'environ 30 min dont 10 de questions / réponses*)
3. Si le Conseil d'Administration donne son accord, l'adhésion à l'Association du Paiement est validée et le règlement de la cotisation sera demandé
4. Puis, il faudra compléter, signer et renvoyer **tous** les documents transmis par l'Association (Charte de Déontologie, Règlement Intérieur...)
5. L'Association informera le nouveau membre sur les prochains évènements (salons, GT, déjeuners...) et l'invitera au prochain AfterWork où il aura l'opportunité de se présenter

Pour info, la confirmation de l'adhésion se fait dans un délai maximum de 2 mois.

TARIF ANNUEL DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION DU PAIEMENT

- Associations (réciprocité) → **0 € H.T. ***
- Consultants ou indépendants → **800 € H.T. ***
- Sociétés avec un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 1 000 000 € → **1250 € H.T. ***
- Sociétés avec un chiffre d'affaires de 1 000 000 € à 3 000 000 € → **1800 € H.T. ***
- Sociétés avec un chiffre d'affaires de 3 000 000 € à 10 000 000 € → **2600 € H.T. ***
- Sociétés avec un chiffre d'affaires supérieur à 10 000 000 € → **5200 € H.T. ***

****** *Prorata temporis sur l'année en cours*